CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 juillet 2019 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S. - ALLIGIER J.C - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - PINGET M.C - ARGOUD Y - OKOUMOUCHIAN G - LAMBERT C – POIPY L – BALLESTA P - DENOLLY M

Absents (excusés) : ANTUNES N - ROUX G – COZ L

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration d'intention d'aliéner

- M. BARBOSA Stéphane : concerne les parcelles AH 283 et 373

La commune n'a pas de projet sur cette parcelle et ne demandera pas à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône de préempter.

- Mme BAILLY Michèle : concerne les parcelles AO 92, 230 et 232

La commune n'a pas de projet sur cette parcelle et ne demandera pas à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône de préempter.

1.2 : Certificat d'urbanisme

- Me DESCHAMPS à Beaurepaire : construction d'une habitation, parcelle AH 283

Situation : Parjat

Le dossier est transmis pour instruction à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône .

1.3 : Permis de construire

- M. et Mme BAGNIS Jérôme : construction d'une maison individuelle

Situation : chemin de la Perlande

Le dossier est transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

Il sera demandé aux pétitionnaires de respecter les prescriptions habituelles (gestion de l'ambroisie, installation d'une cuve de rétention de 3000 l, aménagement paysager avec des essences locales, etc…)

- SCI de la voie romaine : création de 8 cellules commerciales sur 3 bâtiments

Situation : ZA Etang Girard

Le conseil municipal est favorable au projet, qui devra obtenir un avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial.

POINT N°2 : ENVIRONNEMENT

2.1 : Conseil en économie partagé

- La commune bénéficie de la part du syndicat des énergies de l'Isère de la prestation « conseil en énergie partagé » mais le contrat s'achève cette année.

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, elle a souhaité s'engager dans une maîtrise de ses consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Dans le cadre de la prestation du syndicat des énergies de l'Isère, les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, qui est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.
Le conseil municipal décide à l'unanimité, de confier de nouveau au SEDI la mise en place du CEP_Expert sur l'ensemble de son patrimoine, pour une durée de 3 ans.
Cette option prend en compte l'ensemble des bâtiments et l'éclairage public.
Le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an.

POINT N°3 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC

3.1 : Poste Fontaine

- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le renforcement du poste Fontaine en collaboration avec le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

Concernant les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité,
le plan de financement prévisionnel est le suivant :
Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 216 807 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 216 807 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à : 0 €
La contribution prévisionnelle de la commune aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Concernant les travaux sur le réseau France Télécom,
le plan de financement prévisionnel est le suivant :
Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 30 497 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 9 187 €
La participation aux frais du SEDI s'élève à :1 198 €
La contribution prévisionnelle de la commune aux investissements pour cette opération s'élève à : 20 112 €

3.2 : Enfouissement éclairage public rue du bourg vieux

- Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public se poursuivent, mais un retard est pris, dû essentiellement par un manque de suivi du bureau d'études.

3.3 : Illuminations

- Un devis a été demandé à l'électricien qui intervient habituellement pour les travaux de la commune, pour la pose et la dépose des illuminations. Il est beaucoup moins cher que le prestataire qui s'en chargeait jusqu'à présent, et est donc retenu pour les illuminations de fin d'année.

3.4 : Eclairage des bâtiments

- Un devis sera demandé pour le changement des ampoules de tous les bâtiments par des leds, ce qui permettrait des économies d'énergie.

3.5 : conformité des bâtiments

- 4 interrupteurs disjoncteurs différentiels sont commandés pour les logements communaux, pour être aux normes actuelles. Il sera aussi vérifié que les détecteurs de fumée ont bien été installés.

POINT N°4 : CULTURE - PATRIMOINE

4.1 : Aménagement au bourg de Tourdan

- Des renseignements seront pris auprès de notre assureur pour une couverture dommages ouvrages pendant les travaux. Les travaux débuteront en septembre. Contrairement aux travaux à Revel, il n'est pas prévu d'indexation des prix sur le marché de base.

4.2 : Travaux bourg de Revel

- La hauteur du dos d'âne sera validée avec le Département.
- Les bancs en pierre ont été livrés.
- La fin des travaux et la réouverture à la circulation sont prévues la dernière semaine d'août.
- Un avenant d'environ 8.500 € est à prévoir pour tous les imprévus en cours de chantier.

4.3 : Vente du terrain 32, rue des Terreaux

- Le conseil municipal donne un accord de principe pour la vente d'une surface d'environ 200 m² à une personne qui souhaite installer un pôle de services médicaux et construire un bâtiment d'environ 100 m² comprenant également une partie logement. Le stationnement de la clientèle et des locataires est à l'étude.

POINT N°5 : C.C.A.S.

5.1 : Repas du 30 novembre

- Le repas se déroulera dans un restaurant de proximité, comme vu lors du repas du CCAS en novembre 2018. Le lieu n'est pas encore déterminé car il faudra une capacité d'accueil suffisante. Le C.C.A.S. doit se réunir en septembre pour en discuter.

POINT N°6 : ECOLE

6.1 : Pédibus

- Le pédibus fête cette année ses 10 ans d'activité. Une petite réception est prévue le 20 septembre à 18 h à l'école, en présence des enfants, des organisateurs et des bénévoles qui ont contribué à son succès.

6.2 : Restauration scolaire

- Deux dossiers ont été réceptionnés suite à consultation lancée. Après analyse des offres le conseil municipal retient à l'unanimité la société ELIOR . Le nouveau marché est conclu à partir du 1er septembre 2019 pour une durée de 5 ans.

POINT N°7 : PERSONNEL COMMUNAL

7.1 : Embauche d'un agent non titulaire

- Afin de maintenir des horaires réguliers à l'agence postale dans l'attente du retour de l'agent titulaire, Mme LALOUX Cécile suivra une formation en qualité de gérante de l'agence. Elle intégrera également le personnel de la cantine pour le temps de restauration des enfants à partir du 9 septembre**.**

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD